

Conseil Municipal du 2 juillet 2021



25/07/2021

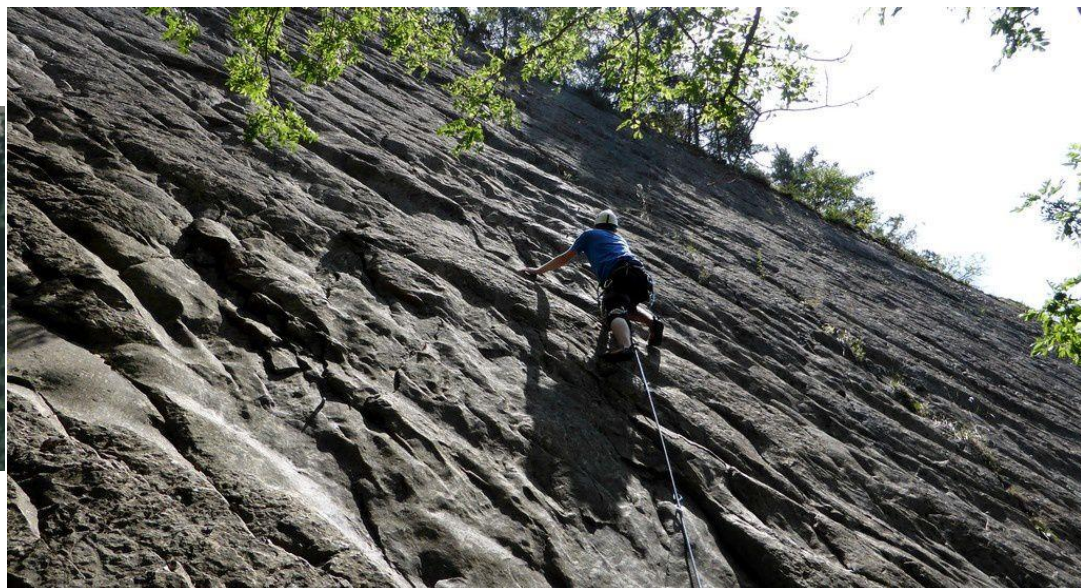
M 25/07/2021

Délibérations à l'ordre du jour

- Convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade – Site Pont du Prêtre
- Affouage 2021
- Contrat restauration scolaire 2021-2022
- Participation à l'entretien de la piste forestière de la Vacherie
- Budget communal M14 - Décision modificative n°1
- Contrat locatif du photocopieur Mairie
- Convention d'occupation du domaine public – borne de recharge de véhicules électriques
- Location des salles communales
- Renouvellement des contrat de maintenance des extincteurs CHUUB (SICLI)
- Motion de la Fédération nationale des communes forestières



Convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade – Site Pont du Prêtre



[Convention](#)



Affouage 2021



La délibération doit faire apparaître les n° de parcelles et le volume marqué.
Il y a une modification de faite sur la délibération, celle ci-dessous n'est pas à jour

Délibération



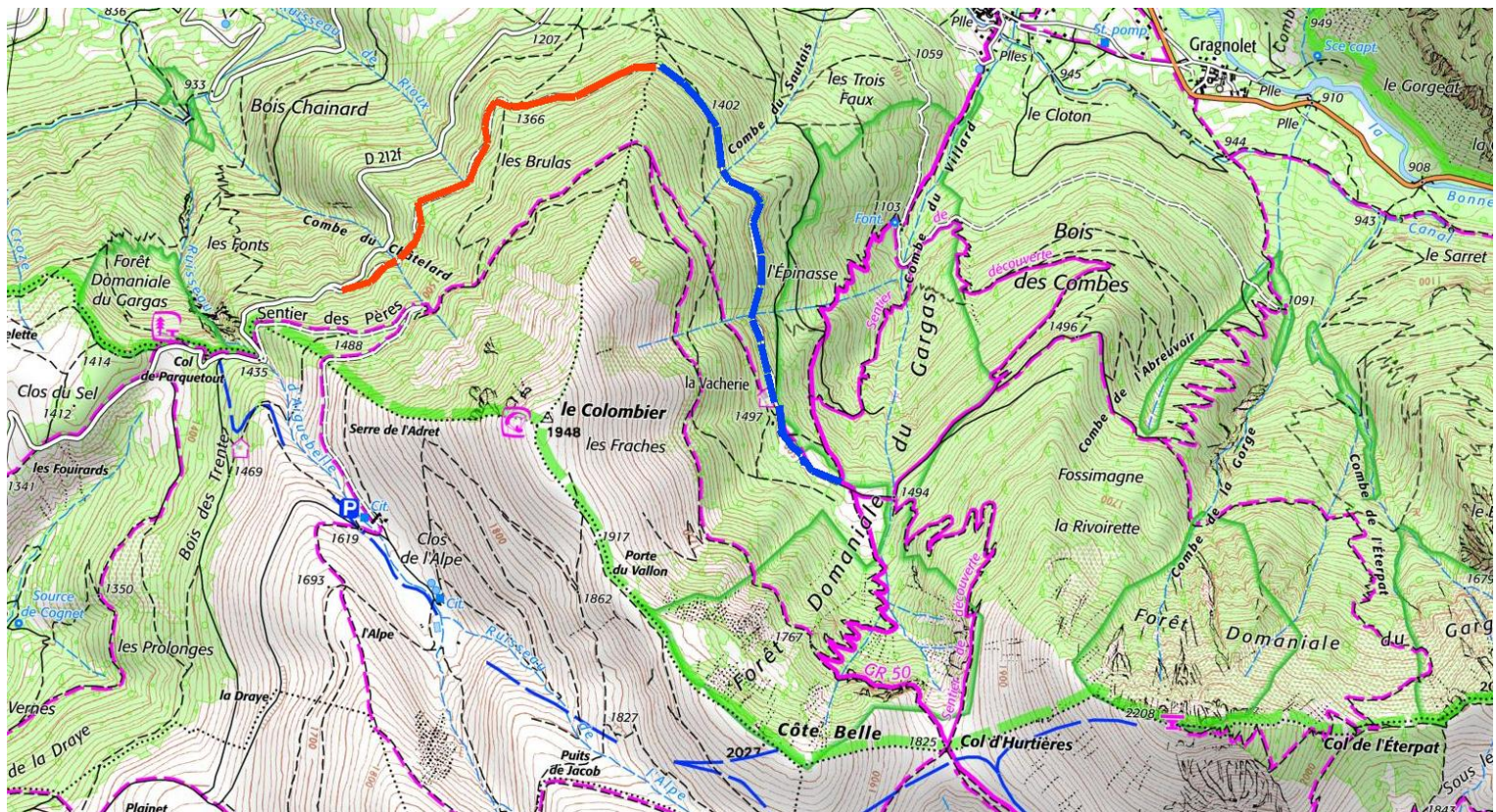
Contrat restauration scolaire 2021-2022



[Contrat avec la société GUILLAUD](#)



Participation communale à l'entretien de la piste de la Vacherie



En rouge : Valbonnais 25% - En bleu : Entraigues 75%
En 2020 : 252,50 € pour Valbonnais

[Délibération](#)



Budget M14 – Décision modificative



Toiture de la maison médicale : Projet de délibération en vue d'amélioration de son isolation

Délibération

[Rapport CertNergy sur l'isolation des combles de la maison médicale](#)

[Offre du CD38 pour l'isolation des Combles de la maison médicale](#)



Contrat locatif du photocopieur Mairie RICOH

Suite à une entrevue par visioconférence avec le responsable commercial de Ricoh pour faire le point sur nos dépenses importantes en photocopie, il est apparu que le contrat datant de 2013 et renouvelé en 2017 ne pouvait plus être renouvelé et on nous a proposé de changer de matériel. Cela nous est apparu choquant au départ mais en fait c'est une opportunité de diminuer de 38% nos frais de photocopies !

A savoir : Plus de fax (débranché depuis presque un an) et Scan gratuit.

Simulation

Contrat RICOH

RICOH IM C 3000 NEUF





Nouvelle convention IRVE (bornes de recharges véhicules électriques) TE38 a choisi une délégation de service public des bornes existantes à EASY CHARGE



[Convention d'occupation du domaine public](#)



Salles communales : règlement et tarifs de location

Les salles communales de Valbonnais

<i>Salle polyvalente</i>	<i>Bureau des associations</i>	<i>Salle des associations</i>	<i>Salle des Angelas</i>
99 places	9 places	49 places	49 places
1040 Rue Principale Place de l'école	1042 Rue Principale Place de l'école	160 Rue Principale Ancienne gare - 2ème étage	526 route du col de Parquetout
			

Article 21 Tarifs

Les tarifs sont fixés par décision du conseil municipal. Ils sont révisables à tout moment.

Salle polyvalente est louée 100 € la journée ou 200 € le Week-End

Salle des Angelas (En été seulement sauf dérogation) est louée 50 € la journée ou 75 € le Week-End.

Article 22 Caution

Il est demandé une caution de 300 € pour la location ; sa restitution se fera à la restitution des clefs.

Elle sera éventuellement déduite du montant des dégradations constatées lorsque celles-ci auront été chiffrées, sans limitation de montant, sachant que bien entendu, si la caution ne suffit pas, une somme complémentaire sera demandée.

Si le nettoyage n'a pas été effectué en accord avec ce règlement, il sera retenu la somme de 100 €.

Si les clefs ont été perdues, il sera retenu la somme de 80 € considérant qu'il incombe à la mairie de changer les barillets dont les clefs ont été perdues et de redistribuer un exemplaire des nouvelles clefs à tous les ayants droits.

Règlement des salles communales



Motion de la Fédération nationale des communes forestières



[Motion](#)



Renouvellement des contrat de maintenance des extincteurs CHUUB (SICLI)



Bâtiments communaux

Coût : 660,86 €TTC

Superette

Coût : 170,04 €TTC

Questions diverses

- Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale de Valbonnais
- Eau – Devis SIVOM et radio relève des compteurs
- Ramonage et vidange fosses septiques
- Columbarium
- Fête du plan d'eau
- Proposition Assistance Financière Budget Eau et Assainissement
- Urbanisme permis refusés
- Portage des repas
- Association L'Aire Muse arrête son activité
- Conseil municipal des Jeunes



Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale de Valbonnais (désherbage)



Délibération inutile car ce n'est pas un désherbage puis que ce sont des livres qui ont été donnés et non achetés.

Délibération



Devis du SIVOM à valider – Compteurs à relevé automatique



Compteur à relevé automatique ;

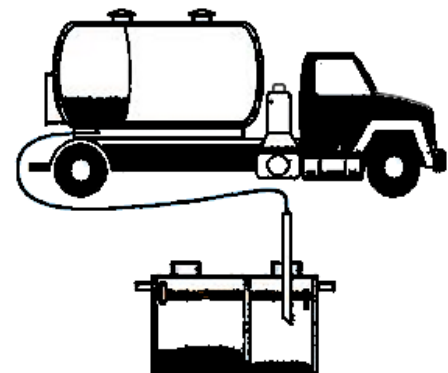
- Coût du matériel de lecture pris en charge par le SIVOM
- Location 1000 €/an pris en charge par toutes les communes, au prorata des compteurs installés dans chacune d'elles
- Lecture automatique en voiture à moins de 50km/h
- Alimenté par une pile au lithium de durée de vie supérieure à 15 ans égale à la durée de vie normale d'un compteur
- Avantages : résultats des comptages toujours accessibles, alertes sur les fuites et repérage des anomalies

Prévisionnel 2021 des travaux du SIVOM : 50 853,28 €

Relevé des compteurs



Commandes groupées : ramonage et vidange fosses septiques



Annnonce 2021 :

Pour faire des économies, profiter des regroupements de commandes.

Vous avez, ainsi en mairie, une liste de groupement de commande pour la vidange des fosses où vous pouvez vous inscrire :

Groupeement pour vidange des fosses toutes eaux (Entreprise SARP).

SARP CENTRE EST GRENOBLE : 04 76 68 78 54 – prix en attente

Pour s'inscrire, téléphoner à la mairie, au 04 76 30 21 19 ou envoyer un mail à communedevalbonnais@wanadoo.fr.

Vous serez ensuite contacter directement par le prestataire.



Contrairement à l'année 2020, on ne peut pas proposer de liste pour un groupement de commandes de ramonage car nous ne sommes pas autorisés à privilégier un artisan.

Nous pouvons seulement relayer et prendre les inscriptions pour un artisan que vous aurez choisi.

Pour information Monsieur LAYE, maintenant à la retraite, nous a indiqué 2 artisans susceptibles de le remplacer :

- Mr CARTON Saint Baudille et Pipet : 06 43 82 61 13 - 66 €TTC (monte sur le toit)
- Mr FRAUX Pierre Chatel : 04 76 30 83 60 - 06 70 02 57 25 - Ne répond pas à nos messages

On nous a suggéré aussi :

- SALAMANDRE Ramonage - Mr Excoffon : 06 05 41 25 12 Saint Martin d'Herès :
poêle - insert : 65€ cheminée ouverte : 90 € Pas avant aout – Préfère monter sur le toit.

Ce que l'on vous propose c'est de remplir ce sondage pour choisir un des artisans et nous mettrons ensuite en place une liste de commande de ramonage auprès de celui qui a recueilli le maximum de voix.



Colombarium



~~Plutôt que graver la porte (concession de seulement 30 ans), il faudrait apposer une plaque~~
Une porte ne coûterait que 50 € (André) : plus esthétique de rester comme avant.



Fête du plan d'eau



Date : samedi 31 juillet 2021

- Vide grenier : pas de réservation et payable sur place à partir de 6h
- Tracteurs
- Buvette,
- Pêche, paddles, kayaks, bateaux télécommandés - Feu d'artifice
- Animation par Patrick Jougneau

Rôle de la mairie, partenaire de la fête organisée par le Comité des Fêtes de Valbonnais :

- Autorisations préfectorales, Feu d'artifice, Buvette, Tenue de la Fête
- Mettre à disposition un véhicule et un employé communal (avec récupération du temps passé)
- Missionner un vigile pour le service d'ordre à l'entrée
- 2 élus pour surveiller la zone des artificiers
- Poubelles de tri à réserver à la CCM
- Mettre à disposition les 5 barnums, table en bois et en plastique
- Parking sans balisage avec seulement indications de parking



Proposition M. TURPIN :

1. Prospective financière avec une réflexion simplifiée sur la tarification :
partie ferme : 1 000 €HC
2. Prospective financière avec un travail poussé sur la tarification
partie optionnelle : 800 €HT
3. Mise en place de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
partie optionnelle : 1 060 €HT



Urbanisme – Permis de construire refusés

Etant en RNU (Reglement National d'Urbanisme), on ne maîtrise pas le devenir foncier de notre commune et on ne comprend pas les décisions de refus ou d'autorisation des permis de construire.

Pourquoi ne pas essayer la carte communale ?

Message de Bernard Heritier maire de Valjouffrey

Nous sommes très satisfaits de notre carte communale que nous avons accompagnée d'un cahier de préconisations et de prescriptions architecturales. La DDT peut vous aider dans les démarches : Sabine Moulin

SASE- pole aménagement

DDT 38

17 boulevard J. Vallier

BP45

38040 Grenoble cedex 09

Tél : 04 56 59 46 25

sabine.moulin@isere.gouv.fr

Le cabinet que nous avons retenu est sur Gap. Voici les coordonnées :

Dorothee Dussol

Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 Impasse du Museum– 05 000 GAP

04 92 21 83 12 / 06 83 90 29 62

atelierchado@orange.fr

25/07/2021

CM n°8 du 02/07/2021

20



Portage de repas



Cabas du mineur : pb au 1 mars

La poste aurait été ok mais n'a pas trouvé de traiteur

Mme Del Medico a trouvé « La petite pause » mais cela reste réduit

Une société se monte à La Mure.



Conseil municipal des jeunes



Avis aux Valbonnetins en herbe !

Si vous avez entre 8 et 16 ans, que vous habitez à Valbonnais, que vous voulez proposer des projets pour animer votre commune, connaître la vie municipale et participer à la vie locale de votre village, vous pouvez devenir conseiller municipal au sein du Conseil Municipal des Jeunes de Valbonnais qui sera en place à partir de la rentrée scolaire 2021.

Pour cela, il faut postuler auprès de la mairie de Valbonnais, retirer les documents nécessaires à votre candidature au secrétariat ou en envoyant un mail à : cmj@mairiedevalbonnais.fr pour les recevoir en retour, les remplir et les déposer en mairie avant le 15 juin 2021.

- Plusieurs dossiers ont été retirés
- 2 enfants inscrits

Sandra rappellera ceux qui ont retiré un dossier

